

AFFAIRE N° 8 - Aménagement du Boulevard Lancastel (2ème tranche) - Emprunt de  
2 900 000 F à contracter auprès de la CDC.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à contracter auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations un emprunt de 2 900 000 F représentant la quote part communale au titre de 1978 dans la réalisation des travaux de mise à 4 voies du Boulevard Lancastel (2ème tranche).

Je vous demande également de m'autoriser à inscrire au Chap. 930 -

Art. 672 du budget communal la somme de 1 000 F pour participation aux frais d'instruction des dossiers.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

M. Boyer Eric - Il n'y a pas de tableau pour cette 2ème tranche, donc il n'y a pas de participation départementale.

LE MAIRE - Si, mais nous n'avons pas encore le coût global.

Voici la répartition totale pour toutes les opérations :

- Participation départementale	- 21 391 000 F
- Participation communale	- 11 009 000 F
- Totaux	= 32 400 000 F

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Vu  
M. Denu, le 25 juillet 1978

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé Patrice NABWIER

Pour copie certifiée conforme

Le Directeur des Finances et

des Collectivités locales

J. UAROSTE